

ARTICLES A DIFFUSER SUR VOS BULLETINS MUNICIPAUX

(version possible par mail pour copier / coller : me contacter Agnès Jordy 04 94 72 88 25)

1^{er} article : taxe de séjour pour les hébergeurs

La communauté de communes Provence Verdon dont vous dépendez a instauré une taxe de séjour au réel. L'office de tourisme Provence Verte et Verdon est désormais en charge pour le compte de la communauté de communes Provence Verdon, de la gestion de cette taxe de séjour.

Vous êtes un hébergeur (hôtel, location meublée, chambre d'hôtes, village de vacances, camping) et vous accueillez des clients, vous êtes donc concerné !

Si vous ne le faites pas d'ores et déjà, vous devez collecter la taxe de séjour auprès de vos clients. Son montant varie selon le type et la catégorie de votre hébergement. Le calcul est le suivant : nombre de personne x nombre de nuit x montant tds.

Si vous n'êtes pas encore enregistré auprès des services de la tds, merci de contacter Agnès Jordy, gestionnaire de la taxe de séjour au 04 94 72 88 25 & provenceverdon@taxesejour.fr afin de vous mettre en conformité avec la législation.

Rappel : l'article R 2333-54 du CGCT prévoit les sanctions en matière de taxe de séjour. Tous manquements donnent lieu à une infraction sanctionnable par une contravention de quatrième classe.

2^{ème} article : classement meublé de tourisme pour les locations

L'office de tourisme Provence Verte et Verdon est agréé pour le classement des meublés de tourisme. Vous avez une location meublée sans classement, vous avez la possibilité de la faire classer "Meublé de Tourisme".

Les avantages du classement :

- La fiscalité plus avantageuse soumise au régime des Bénéfices Industriels et Commerciaux : une réduction de 71 % sur les revenus locatifs (au lieu de 50 % si vous n'êtes pas classé).
- L'adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour accepter le paiement par chèques vacances .
- Le maintien d'une taxe de séjour à un tarif fixe.
- Se démarquer de la multitude d'offre de location par l'assurance d'un hébergement de qualité et la transparence des prestations proposées.
- Met en confiance le client face à l'abondance de l'offre locative sur Internet et les cas d'arnaques constatés chaque année.

Information pour le classement (ou le renouveler s'il arrive à terme) : contactez Agnès Jordy 04 94 72 88 25 / classement@provenceverte.fr